

Bureau du 2 juin 2003

Décision n° B-2003-1348

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Centre commercial Boileau - Réaménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville de Rillieux la Pape, il est prévu de réaménager les espaces extérieurs du centre commercial Boileau dans la ville nouvelle.

Le centre commercial Boileau est situé au cœur du quartier des Alagniers. Il constitue un petit pôle commercial qui assure un service important pour les habitants du secteur : l'épicerie, la pharmacie, le bar-tabac et le salon de coiffure qui occupent les locaux jouent une fonction de commerces de proximité dans ce quartier.

Pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cette opération, une mission a été confiée à un prestataire : l'Atelier.

Elle a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme le 2 septembre 2002 pour un montant de 34 684 € en dépenses et 10 405 € en recettes.

Le programme de l'opération concerne les abords du centre commercial et le jardin de la halte-garderie et porte sur :

- les abords des commerces, de telle sorte que la partie arrière soit d'usage privatif au profit des commerçants pour le stationnement de leurs véhicules personnels et de livraison,
- l'extension des espaces verts et des cheminements piétonniers réalisés lors de la réhabilitation de la place Boileau,
- le raccordement des cases commerciales avec la place Boileau,
- l'amélioration du fonctionnement du jardin de la halte-garderie,
- les liaisons piétonnes entre le centre commercial et la route de Strasbourg.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 258 347,82 € HT, soit 308 984 € TTC, à prévoir selon l'échéancier des crédits de paiements suivant :

Libellé	2003 (en €)	2004 (en €)	total de l'autorisation de programme (en € TTC)
travaux	200 000	36 000	236 000
imprévus - divers	20 000	18 300	38 300
maîtrise d'oeuvre	26 000	8 684	34 684
total	246 000	62 984	308 984

La commune de Rillieux la Pape, d'une part, en application de l'article L 5215 27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales et la Semcoda, d'autre part, confieraient par convention la réalisation des aménagements décrits ci-dessus pour les parties qui les concernent, à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération.

Des subventions de l'Etat et de l'Europe, estimées à 128 307 €, pourraient être obtenues pour les travaux.

Dans le cas où les financements obtenus seraient différents de ceux qui sont aujourd'hui prévus, un nouveau montage financier serait proposé.

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme correspondant aux travaux, soit un montant de 274 300 € en dépenses et de 128 307 € en recettes, à mobiliser en crédits de paiements de la façon suivante :

- en dépenses :

. 220 000 € en 2003,
. 54 300 € en 2004 ;

- en recettes :

. 40 000 € en 2003,
. 88 307 € en 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 28 avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'opération de réaménagement des espaces extérieurs du centre commercial Boileau ainsi que son financement tels qu'ils lui ont été exposés.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions de l'Etat et de l'Europe aux taux maximum,
- b) - signer les conventions à intervenir avec la commune de Rillieux la Pape et la Semcoda.

3° - L'opération 726 -réaménagement des espaces extérieurs du centre commercial Boileau- fera l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale politique de la ville ouverte au budget principal de la Communauté urbaine pour un montant de 274 300 € en dépenses et de 128 307 € en recettes, à prévoir selon l'échéancier prévisionnel des crédits suivants :

- pour les dépenses :

. 220 000 € en 2003,
. 54 300 € en 2004 ;

- pour les recettes :

. 40 000 € en 2003,
. 88 307 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

